



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1864-01-2018

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 22 mai 2018, le *Règlement numéro 1864-01-2018 modifiant le règlement numéro 1864 sur les tarifs de la Ville de Cowansville (Exercice financier 2018)*.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 30 mai 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA